

## Fiche 5 : Puis-je scolariser mon enfant dans un établissement médico-social ?

La scolarité d'un élève en situation de handicap peut aussi s'effectuer dans l'Unité d'Enseignement de l'Établissement médico-social qui l'accueille, et où l'enseignement est dispensé par des enseignants spécialisés mis à disposition par l'Éducation Nationale.

En fonction de son projet propre, l'élève peut donc :

- ✚ soit être scolarisé à temps complet dans l'Unité d'Enseignement,
- ✚ soit être scolarisé à temps partagé entre l'école et le médico-social.

Il existe différents types d'établissements médico-sociaux :

### Les Instituts Médico-Educatifs (IME)

Les **IME** sont des établissements qui accueillent les enfants et adolescents présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Certains disposent d'un internat, mais l'accueil en semi-internat est le plus souvent pratiqué ainsi que la prise en charge par un SESSAD (service d'éducation et de soin à domicile).

### Les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP)

Les **ITEP** sont des établissements médico-éducatifs qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants.

L'accueil se fait en internat, en semi-internat ou par un SESSAD (service d'éducation et de soin à domicile).

## Les Etablissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)

Les **EEAP** accueillent des enfants et adolescents polyhandicapés, à qui ils proposent une prise en charge globale adaptée à leur projet personnel.

L'accueil s'y fait également en internat, en semi-internat ou par un SESSAD (service d'éducation et de soin à domicile).

## Les Instituts d'Education Motrice (IEM)

Les **IEM** accueillent les enfants et adolescents souffrant de déficience motrice. L'accueil se fait en internat, semi-internat ou par un SESSAD (service d'éducation et de soin à domicile).

Pour en savoir plus sur les accompagnements possibles, voir le tableau ci-après

## ETABLISSEMENTS ET DISPOSITIFS SPECIALISES

Dénomination	Orientation	Public	Missions
IEM	CDAPH	Enfants et adolescents souffrant de déficience motrice	Prise en charge globale : accompagnement scolaire et éducatif, rééducation, soins
EEAP	CDAPH	Enfants et adolescents polyhandicapés de 6 (voire 3) ans à 20 ans	Prise en charge globale : accompagnement vers l'autonomie, socialisation, scolarité, soins, rééducation
ITEP	CDAPH	Troubles psychologiques qui perturbent la socialisation	Par le tryptique thérapeutique, éducatif et pédagogique : favoriser le maintien dans les dispositifs ordinaires, amener le jeune à un travail d'élaboration psychique, accompagnement vers l'autonomie
IME	CDAPH	Elèves déficients mentaux, moteurs, sensoriels	Prise en charge globale : accompagnement vers l'autonomie, socialisation, scolarité, soins, rééducation
IMPRO (ou SIPFP)	CDAPH	Adolescents déficients intellectuels de 14 à 20 ans	Enseignement général, préprofessionnel et professionnel
IMP (ou SEES)	CDAPH	Enfants handicapés de 6 (voire 3 ans) à 14 ans environ	Assurer les soins, l'éducation et l'enseignement général

## SOINS A DOMICILE - VOIR Fiche 11

Dénomination	Orientation	Public	Missions
SESSAD	CDAPH	Elèves scolarisés en CLIS/ULIS/Classe ordinaire ou en attente de médico-social	Aide à la scolarité en école ordinaire, accompagnement individualisé, conseils aux familles, prise en charge globale
SAFEP	CDAPH	Enfants déficients sensoriels de 0 à 3 ans	Soutien spécialisé, maintien en milieu ordinaire de vie et d'éducation
SSEFIS	CDAPH	Enfants déficients auditifs	Soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire
SAAAIS	CDAPH	Enfants déficients visuels	Aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire
SSAD	CDAPH	Enfants polyhandicapés	Service de soin et d'aide à domicile
SESSAD "Dys"	CDAPH	Enfants souffrant de troubles sévères du langage et des apprentissages	Rééducation et accompagnement des élèves scolarisés en école ordinaire